



POLITIQUE GESTION DES RECLAMATIONS

Rédacteur(s) : Erasmus Gestion

Dernière mise à jour :

- Date de création : 24/2/2015
- Date de mise à jour/revue : 24/2/2015, 20/7/2021
- Date de validation : 24/2/2015, 20/7/2021

Conformément à la réglementation, Erasmus Gestion a établi et maintient opérationnelle une procédure en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations adressées par ses clients.

Toute réclamation peut être transmise gratuitement à Erasmus Gestion à l'adresse suivante :

Erasmus Gestion

14 rue de Marignan
75008 Paris

Nous nous engageons à vous envoyer un courrier d'accusé réception sous un délai de 10 jours ouvrables maximum à partir de la date de réception et à vous répondre sous un délai de 2 mois maximum à partir de cette même date.

Si la réponse apportée à votre réclamation ne vous satisfaisait pas, vous avez la possibilité de faire appel au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

POLITIQUE GESTION DES RECLAMATIONS